

VOS SOURCES D'INFORMATIONS

Pour suivre l'actualité de la Municipalité d'Orford et être informé en cas de situations d'urgence :

- ⓘ Recevez nos alertes citoyennes automatisées par SMS (texto), courriel ou par téléphone en vous inscrivant au cantondorford.portailcitoyen.com/;
- ✉ Abonnez-vous aux infolettres au canton.orford.qc.ca/liste/;
- 🌐 Consultez régulièrement notre site Internet au canton.orford.qc.ca;
- f Suivez-nous sur notre page Facebook au facebook.com/MunicipaliteOrford.

ÉCHÉANCES DES VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES 2024

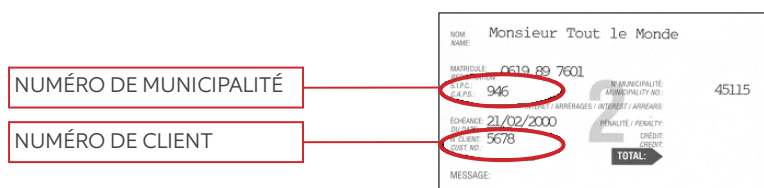
MONTANT	VERSEMENTS	ÉCHÉANCES
Moins de 300 \$	Un (1) seul	Au plus tard le 11 mars 2024
Supérieur à 300 \$	Quatre (4)	11 mars 2024, 10 mai 2024, 9 juillet 2024 et 9 septembre 2024

MODES DE PAIEMENT

- par chèque;
- par paiements automatisés :

PAR INTERNET, via votre institution financière, vous devez sélectionner le fournisseur « Municipalité Canton d'Orford » et, à titre de n° de référence, utilisez votre numéro de client apparaissant sur votre coupon. Assurez-vous de créer autant de factures que vous avez de numéros de clients afin que le paiement soit attribué à chacune de ces propriétés respectives.

AU GUICHET vous devez utiliser le numéro S.I.P.C. de la Municipalité du Canton d'Orford (946) et votre numéro de client apparaissant sur votre coupon. **ATTENTION!** ➡ Pour ceux qui ont plusieurs unités d'évaluation, avec des numéros de client différents, vous devez faire des transactions séparées en identifiant chaque numéro de client correspondant à votre versement afin d'éviter des frais d'intérêts.



Prévoir un délai de traitement de trois (3) jours ouvrables dans la plupart des institutions financières. Tous les comptes complémentaires reçus antérieurement ne sont pas inclus dans le présent compte.

PÉNALITÉS / INTÉRÊTS

Les paiements doivent nous parvenir avant la date d'échéance, le cachet de la poste en faisant foi pour les envois par courrier. Advenant le non-respect des délais, des intérêts s'appliqueront dès le lendemain au taux de 10 %. Le coupon numéro un (1) de votre compte comprend les arrérages des années antérieures avec les intérêts calculés jusqu'au 11 mars 2024, s'il y a lieu. Veuillez ne pas tenir compte de ces arrérages si le paiement a déjà été effectué.



CALENDRIER DES COLLECTES 2024

Nous avons joint le calendrier des collectes 2024 à cet envoi si requis. Vous pouvez aussi le consulter sur le site Internet de la Municipalité au canton.orford.qc.ca/citoyen-citoyenne/matieres-residuelles/

ÉCOCENTRE

L'écocentre est un service offert aux citoyens de la Municipalité d'Orford qui ont besoin de se départir de matières d'origine résidentielle qui ne vont pas dans les bacs roulants prévus pour les déchets, les matières recyclables ou les matières compostables.

Adresse : garage municipal, 1120, chemin de la Montagne;
Période d'ouverture : du 4 mai 2024 au 2 novembre 2024;
Heures d'ouverture : le samedi, de 8 h 30 à 16 h.

Consultez la section Écocentre au canton.orford.qc.ca afin de connaître les matières acceptées et refusées ainsi que notre guide de référence de l'écocentre.

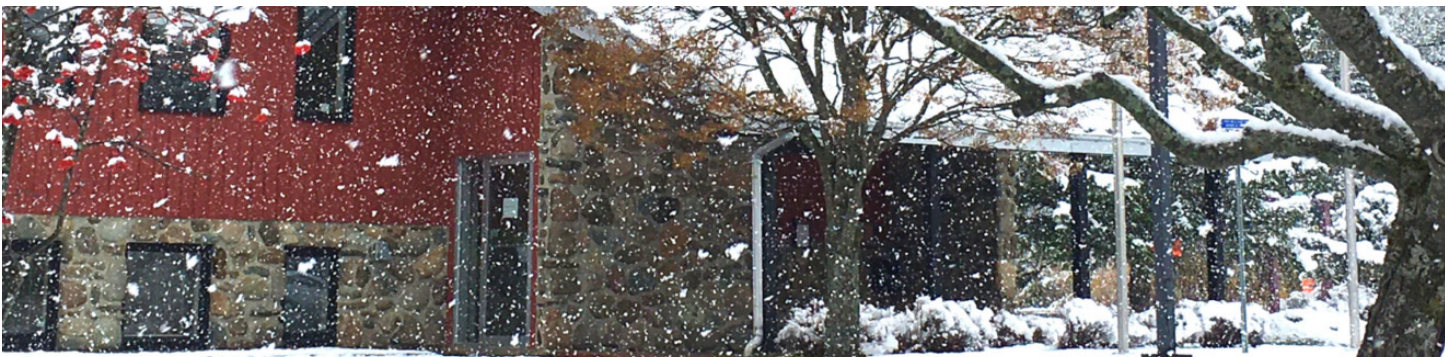


FICHES EXPLICATIVES

L'équipe du service des permis et de l'inspection a produit des fiches explicatives résumant la réglementation en vigueur. Simple, fiable et rapide!

Rendez-vous au canton.orford.qc.ca/citoyen-citoyenne/fiches-explicatives/ pour les consulter par catégorie.

Veuillez prendre note que les fiches sont à titre d'informations, mais que le règlement prime sur chacune d'entre-elle.



CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2024 DE LA MUNICIPALITÉ D'ORFORD

Le conseil municipal a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2024 comme suit :

- le lundi 15 janvier 2024 à 19 h;
- le lundi 5 février 2024 à 19 h;
- le lundi 4 mars 2024 à 19 h;
- le mardi 2 avril 2024 à 19 h;
- le lundi 6 mai 2024 à 19 h;
- le lundi 3 juin 2024 à 19 h;
- le mardi 2 juillet 2024 à 19 h;
- le lundi 5 août 2024 à 19 h;
- le mardi 3 septembre 2024 à 19 h;
- le lundi 7 octobre 2024 à 19 h;
- le lundi 4 novembre 2024 à 19 h;
- le lundi 2 décembre 2024 à 19 h.